**Promotion : SDL1**

**Module : éthique et déontologie**

**Enseignante : Mme Seghier**

**L’éthique dans les recherches en science humaine**

Les protocoles et politiques d’éthique de la recherche sont souvent basés sur des méthodologies de recherche expérimentales ou des approches d’observation qui nécessitent la cueillette d’informations, d’expériences ou d’opinions personnelles. Le respect, et la sécurité de ces personnes et des données les concernant deviennent nécessaires.

Pour mener une recherche en sciences humaines ou n’importe quelle science, on doit respecter les règles de l’éthique suivantes :

1/- Il ne faut jamais engager les personnes dans une recherche sans leur consentement. Il est important d’expliquer à vos sujets dans quelle activité ils vont être impliqués.

2/-Eviter l’obtention d’un consentement forcé : il ne faut pas forcer les gens à participer à votre recherche. La participation doit être libre et sans contraintes.

3/-Il ne faut pas cacher la vrai nature de l’étude de peur que les gens ne se comportent pas de la manière si on leur explique l’objectif de l’étude.

4/-Eviter de tromper le sujet (lui mentir) pour cacher les vrais objectifs de la recherche.

5/-le vol de l’intimité : parfois, l’observation du chercheur va trop loin. L’observation des participants dans une communauté doit être claire et bien délimitée (le chercheur doit savoir quand commence l’observation et quand elle se termine)

6/-il ne faut pas changer le comportement des personnes participantes.

7/- Eviter de stresser le sujet mentalement ou physiquement. Tout ce qui est violent est interdit dans une recherche.

8/- respecter la vie privée des sujets par exemple si on veut travailler sur des publications d’internautes, on peut prendre des publications publiques mais on ne peut pas toucher à des publications privées.

9/- Eviter les questions à caractères personnelles sauf si on a des autorisations pour le faire.

10/- Eviter de collecter l’information par une tierce personne : par exemple, si on veut mener une enquête sur le comportement des enfants, on n’a pas le droit de poser des questions à leurs parents ou à leurs éducateurs.